

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL338

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Le pass sanitaire s'applique pour les grands magasins et les centres commerciaux uniquement sur les créneaux connus pour entraîner une forte hausse de la fréquentation, à savoir le samedi et le dimanche, durant les soldes et sur la période s'étendant du 1^{er} au 25 décembre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement de ne pas pénaliser les centres commerciaux et les grands magasins qui, de par l'espace qu'il propose, facilite justement la distanciation sociale, et de limiter l'obligation du pass sanitaire pour les personnes souhaitant y accéder aux moments de très forte fréquentation.